Histoire & mesure

XXV-2 | 2010
Varia

Yannick MAREC, *Vers une République sociale ? Un itinéraire d'historien, préface de Michel Lagrave*, Mont-Saint-Aignan, Publications des Universités de Rouen et du Havre, coll. Histoire et patrimoines, 2009, 543 p.

Jean-Yves Frétigné

Édition électronique
URL : https://journals.openedition.org/histoiremesure/3992
DOI : 10.4000/histoiremesure.3992
ISSN : 1957-7745

Éditeur
Éditions de l'EHESS

Édition imprimée
Date de publication : 1 décembre 2010
Pagination : 159-165
ISBN : 978-2-7132-2290-0
ISSN : 0982-1783

Référence électronique
Jean-Yves Frétigné, « Yannick MAREC, *Vers une République sociale ? Un itinéraire d'historien, préface de Michel Lagrave*, Mont-Saint-Aignan, Publications des Universités de Rouen et du Havre, coll. Histoire et patrimoines, 2009, 543 p. », *Histoire & mesure* [En ligne], XXV-2 | 2010, mis en ligne le 01 janvier 2011, consulté le 02 juin 2022. URL : http://journals.openedition.org/histoiremesure/3992 ; DOI : https://doi.org/10.4000/histoiremesure.3992

Ce document a été généré automatiquement le 2 juin 2022.

© Éditions de l'EHESS

Yannick MAREC, *Vers une République sociale ? Un itinéraire d'historien, préface de Michel Lagrave*, Mont-Saint-Aignan, Publications des Universités de Rouen et du Havre, coll. Histoire et patrimoines, 2009, 543 p.

Jean-Yves Frétigné

1 Entre la publication de son premier ouvrage, *Pauvres et philanthropes à Rouen au XIX^e^ siècle* (Rouen, CRDP, 1981) et celle de ce recueil, Y. Marec s'est imposé comme un des principaux spécialistes français de l'histoire sociale. Sans doute cette dénomination d'histoire sociale est-elle la plus commode pour désigner le travail de ce chercheur, Professeur à l'université de Rouen, mais encore convient-il de préciser que Y. Marec n'a jamais conçu son champ disciplinaire comme étant fermé sur lui-même, mais il l'a, au contraire, toujours considéré ouvert aux autres approches, qu'elles relèvent de l'historiographie des sciences et des techniques, de l'historiographie politique ou encore culturelle. En effet, à ses yeux, la réalité sociale s'appréhende aussi grâce à l'histoire des sciences, à l'histoire politique, à l'histoire culturelle et à l'histoire patrimoniale. *Vers une République sociale ? Un itinéraire d'historien* est une parfaite illustration de cette démarche féconde loin des mesquineries et des querelles de territoire entre historiens.

2 Cet ouvrage doit être considéré comme le troisième volet d'une trilogie, dont la première partie est la publication, couronnée de nombreux prix, de sa thèse d'État *Bienfaisance communale et protection sociale à Rouen entre 1796 et 1927* (Paris, Association pour l'étude de l'histoire de la sécurité sociale, La Documentation française, 2002) et la

deuxième partie, son livre *Pauvreté et protection sociale aux XIX^e^ et XX^e^ siècles. Des expériences rouennaises aux politiques nationales* (Rennes, Presses universitaires de Rennes, coll. Carnot, 2006). Ces deux ouvrages ont définitivement imposé Y. Marec comme un des meilleurs connaisseurs de la question de la protection sociale dans la France contemporaine ; l'étude de l'exemple rouennais étant significative pour comprendre les logiques à l'œuvre dans le cadre national, sans oublier les comparaisons internationales qu'il a mises en lumière dans plusieurs colloques dont les actes ont été publiés sous sa direction.

3 Rassemblant une vingtaine d'articles publiés sur trois décennies, *Vers une République sociale ? Un itinéraire d'historien* est fortement structuré autour d'une réflexion centrale sur la genèse et les caractéristiques de la République sociale française. Pour tenter de cerner cette vaste et difficile question, ce livre se compose de quatre parties unifiées chacune autour d'une problématique.

4 Dans la première partie, les mesures et les hommes, à laquelle nous consacrerons la part la plus importante de cette recension, Y. Marec met en lumière, au travers de plusieurs exemples, les enjeux de « la diffusion de l'esprit statistique comme moyen d'appréhender les réalités économiques et sociales ».

5 Le premier thème étudié par l'auteur est celui des enjeux autour de l'introduction du système métrique en France. Comme les travaux de Witold Kula l'ont montré, les métrologies antérieures au système métrique sont cohérentes et fonctionnelles dans la société pré-industrielle où elles permettent le calcul de l'impôt, le partage des successions et l'essentiel des transactions marchandes. Fondées sur la qualité de la terre plus que sur la quantité de surface, elles ne sauraient être assimilées à un « chaos métrologique » puisqu'elles offrent la possibilité d'une marge de négociations aux différents acteurs économiques pour lesquels la mesure « remplissait la fonction actuelle du prix comme mécanisme ramenant à un dénominateur commun tous les éléments importants d'une transaction donnée ».

6 Toutefois l'absence d'uniformité va à l'encontre de l'effort d'unification et de rationalisation porté par l'État mais aussi réclamé par un grand nombre des futurs Cahiers de Doléances tant les différences de mesure d'un bailliage à l'autre et, parfois, entre deux paroisses voisines sont accentuées et donc sources de controverses. Aussi assiste-t-on à l'âge des Lumières à la multiplication de tableaux de conversion. Mais la modestie des résultats tient notamment à la faiblesse de l'outillage mathématique des populations visées. En effet, si les règles de l'addition et de la soustraction paraissent assimilées, la très grande majorité des paysans français de l'Ancien Régime ignore le principe des fractions décimales et celui des mécanismes de base de la multiplication et de la division. Il en découle que la mesure de toute grandeur est d'abord et avant tout le rapport entre la valeur observée et la valeur choisie, cette dernière correspondant, pour les petites mesures, à un objet concret et, pour les grandes, à une approximation, par exemple la quantité de travail pour faire fructifier une terre où celle de grains nécessaire à son ensemencement, ou bien encore l'importance de la récolte. Les anciennes mesures supposent donc le consensus social, c'est-à-dire un accord qui n'engage que les seuls usagers.

7 Le système métrique repose sur une autre vision du monde. Comme le souligne Y. Marec, l'adoption d'un mètre étalon provisoire à partir de 1793 comme base d'un nouveau système de mesure, à partir duquel fut également défini le litre et le kilogramme, n'est envisageable qu'après la nuit du quatre août 1789 et l'abolition des

privilèges seigneuriaux. Aussi n'est-il pas étonnant que son adoption se heurte à de nombreuses réticences. Celles-ci s'expliquent d'abord par la difficulté de l'apprentissage du calcul décimal. L'exemple d'une conversion en hectares d'une terre de la Vicomté de Rouen de 75 acres, soit 160 perches en mesure locale, suppose une rigueur logique et une capacité de calcul qui n'est assurément pas à la portée de tout un chacun. De plus, comme le montre Y. Marec à travers l'exemple haut-normand, nombre des maîtres d'école, souvent recrutés sans examen, se révèlent incapables d'assimiler les manuels qui sont alors publiés pour diffuser les règles de la nouvelle métrologie. L'effort pédagogique des gouvernements révolutionnaires porte d'ailleurs de manière trop exclusive sur la formation des seuls fonctionnaires chargés d'appliquer les nouvelles décisions, réactivant l'esprit de résistance traditionnelle de la population face à l'administration dont elle redoute le caractère inquisitorial en matière d'imposition.

8 Aussi faudra-t-il attendre 1837 pour qu'une loi rende obligatoire le système métrique, et 1840 pour qu'il soit enseigné dans les écoles. Jusqu'à cette date, en vertu d'une décision de 1812, coexistaient le système des mesures anciennes, le système métrique et celui du compromis. Une telle situation, s'expliquant à la fois par une opposition politique à l'égard de la Révolution française, en particulier à l'époque de la Restauration, mais traduisant aussi une démission de l'État face aux exigences du temps, était de plus en plus intenable au regard des besoins nés de la formation d'un marché national.

9 Après un cheminement difficile mais en définitive assez rapide au regard de l'importance de la conversion des mentalités qu'il suppose, l'entérinement du calcul décimal et du système métrique est contemporain de l'affirmation de la domination de la bourgeoisie sur les destinées économiques et sociales de la France. C'était déjà pour répondre à une exigence de la bourgeoisie donneuse d'ordres qu'à partir du XIV^e^ siècle, grâce à la diffusion de l'horloge mécanique, l'heure avait progressivement remplacé comme unité de travail la journée rythmée par les cloches des églises.

10 Si le système métrique « cherchait à unifier une diversité, le calendrier républicain ne faisait que substituer une autre unité à celle qui existait déjà avec le calendrier grégorien ». Telle est sans doute la raison principale de son échec. Voulant diviser le temps sur la base de la décade, chaque mois comprenant trois décades, soit 30 jours auxquels s'ajoutent cinq ou six jours complémentaires, cette nouvelle manière de mesurer le temps présente plusieurs inconvénients : d'abord celui de débuter l'année le 22 ou le 24 septembre, celui de ne pas être harmonisé avec le découpage chronologique ayant cours dans les autres pays européens qui suivent le calendrier grégorien et, enfin, celui de vouloir se substituer au temps rythmé par la religion et par les traditions populaires. Contrairement à une idée reçue, Y. Marec attire toutefois notre attention sur l'héritage laissé par cette conception de la division du temps. Du calendrier républicain, il ne reste pas seulement les néologismes évocateurs nés de l'imagination du poète Fabre d'Églantine et quelque rares exemplaires de pendule duodécimale et décimale précieusement conservés dans des musées, mais il demeure encore la tentative en 1897 de promouvoir – en vain – une seconde fois le temps décimal sous l'impulsion d'une commission de mathématiciens présidée par Henri Poincaré, et surtout son application perdure dans l'industrie depuis la mise en pratique du taylorisme, sans parler de la décimalisation du chronométrage désormais en usage dans les compétitions sportives.

11 Le second thème analysé par Y. Marec porte sur le rapport entre la statistique et la société en particulier de la Monarchie de Juillet jusqu'à la Grande Guerre. À travers l'exemple de l'octroi rouennais dont il étudie l'activité de 1843 à 1885, il montre avec pertinence « le rôle joué par une institution à finalité fiscale dans le processus d'uniformisation et de rationalisation des mesures après l'introduction officielle et définitive du système métrique en France ». Mal connu, l'octroi n'en est pas moins une pièce essentielle de la vie économique et sociale des grandes villes, dont celle de Rouen où il est la principale source de recettes et le premier employeur institutionnel avec les hôpitaux. Sous l'action décisive de ses deux directeurs soucieux de lutter contre la fraude, l'ancien commissaire de police Jean-Lapaix Génot de 1843 à 1867 puis Daniel Hureault de Gondrecourt de Ligny jusqu'en 1885, précédemment directeur du mont-de-piété, l'octroi devient une des administrations les plus modernes, recrutant en particulier ses fonctionnaires par concours, au point que le service des halles et des marchés sera incorporé à celui de l'octroi.

12 Cet exemple de l'affirmation de la « mentalité statistique » décrite par Louis Chevalier dans *Classes laborieuses et classes dangereuses* traduit le souci des élites de comprendre les mutations d'une société qui les inquiète. Jusqu'au début du XIX^e^ siècle, les statistiques s'intéressent surtout aux faits économiques et démographiques avec le dessein de montrer les progrès matériels de la nation. Après le développement de l'industrialisation et par voie de conséquence de l'affirmation de la question sociale, la statistique vise désormais à connaître l'état moral du peuple afin de prévenir les possibles soubresauts révolutionnaires. Pour mieux garantir l'ordre social, l'État se fait sociologue. Il s'efforce ainsi de répondre aux attentes d'une opinion publique, principalement bourgeoise, soucieuse devant la montée en puissance de la classe ouvrière. Pour la bourgeoisie, si la statistique est un instrument de connaissance, elle entretient aussi sa psychose de peur face aux « nouveaux barbares ». Enfin l'administration partage avec le monde savant l'idée que la connaissance scientifique doit avoir des effets immédiats pour améliorer les conditions morales et matérielles d'une société.

13 Il s'agit donc pour les « arithméticiens sociaux » – selon l'heureuse formule de l'auteur – d'identifier les disparités du territoire national. Mais si le démographe libéral Adrien Balbi juge que la France au nord de la ligne Saint-Malo/Genève est la plus moderne et la plus proche du modèle anglais combinant industrialisation et parlementarisme, c'est la France au sud de cette ligne qui connaît un développement matériel et moral harmonieux pour le statisticien traditionaliste Bigot de Morogues.

14 Y. Marec consacre encore deux belles études aux enjeux idéologiques concernant la statistique. La première analyse l'échec d'une volonté d'étendre le raisonnement probabiliste au domaine judiciaire tandis que la seconde explique les raisons du refus de la statistique en matière de prévoyance sociale.

15 Trois ans avant de mourir, le mathématicien Simon-Denis Poisson (1781-1840) publie un important traité de *Recherches sur la probabilité des jugements en matière criminelle et en matière civile* qui constitue la troisième grande tentative, après celle de Condorcet en 1785 et celle de Laplace en 1814, de fonder la justice sur le calcul de probabilité. En harmonie avec l'esprit du temps sous le signe de l'inquiétude face aux classes laborieuses/classes dangereuses, l'effort de Poisson ne vise pas, comme celui de Condorcet, à protéger l'individu contre une mauvaise décision de justice mais à garantir au mieux l'ordre public. Suivant ses propres mots : « la probabilité de l'erreur

d'un jugement quelconque de condamnation, multipliée par la chance qu'il aura lieu, est la mesure véritable du danger auquel la société expose les accusés non coupables ; le produit de la chance d'erreur d'un acquittement, et la probabilité qu'il sera prononcé, mesure de même le danger que court la société elle-même, et qu'elle doit également connaître, puisque c'est la grandeur de ce danger qui peut seule justifier l'éventualité d'une injuste condamnation ». De manière révélatrice, Poisson propose de remplacer le mot coupable par celui de condamnable, puisque le verdict n'a pas pour but premier d'établir l'innocence ou la culpabilité d'un accusé mais de veiller à assurer la sécurité publique. Toutefois, la très grande majorité des scientifiques et des magistrats refusent avec véhémence cette idée d'appliquer le calcul des probabilités aux questions juridiques et morales. Pour les mathématiciens, il faut éviter que de telles théories apportent du discrédit à leur discipline, pour les hommes de loi – Y. Marec ne développe pas assez, selon nous, ce second point –, il s'agit de refuser de remettre en cause les fondements classiques du droit comme la responsabilité du coupable, la défense des libertés fondamentales, la non-rétroactivité des peines... Ce débat entre la défense de la société et la sauvegarde des droits de l'individu resurgira au moment de la diffusion des thèses de l'anthropologie criminelle de Lombroso.

16 Le caractère potentiellement liberticide de la statistique n'est pas le seul à être dénoncé. À partir de l'exemple de la Mutualité, un domaine d'étude qui lui est familier, l'auteur montre que le refus de recourir aux techniques statistiques dans le fonctionnement des institutions sociales au tournant des XIX^e^ et XX^e^ siècle, c'est-à-dire au moment de la République radicale, peut aussi signifier le refus d'une législation sociale moderne laïcisée encadrée par l'État. C'est tout le sens de la lettre que Henri Vermont, alors président de l'Émulation chrétienne de Rouen, adresse le 15 mars 1905 au préfet de Seine Inférieure dont les services réclament des renseignements statistiques sur les cotisants des sociétés de secours mutuel. À cette demande, le responsable de la mutuelle rouennaise oppose, en s'appuyant sur les ambiguïtés de la loi de 1898 sur la mutualité, l'argument suivant lequel « toutes les Mutualités doivent à mon avis rester simples pour rester démocratiques et sont faites pour donner beaucoup de secours et non beaucoup de statistiques. Nous avons fini par triompher et la loi de 1898, qui sera l'éternel honneur de la République française, a augmenté notre liberté qu'on voulait supprimer à certains égards, et nous a laissés libres ou bien d'adopter le système dit des retraites garanties ou bien de conserver le nôtre. L'Émulation chrétienne, comme presque la totalité des sociétés de secours mutuels de France, a pris le deuxième parti, et comme le système dit des retraites garanties exigeait quantité de travail et de renseignements, nous avons modifié nos statuts afin d'y échapper ».

17 Sous le titre de culture et politique, la deuxième partie de l'ouvrage de Y. Marec s'intéresse à cinq protagonistes de la vie politique sociale et culturelle de la France des deux derniers siècles. Il nous présente successivement les conceptions républicaines et socialisantes de Maurice Lachâtre, l'éditeur de Karl Marx et de Louis Napoléon Bonaparte. Il nous fait connaître l'engagement de Charles Cord'homme, modèle du personnage de Cornudet dans Boule de suif de Maupassant. Il nous fait encore partager la colère de Gustave Flaubert pour convaincre la municipalité de Rouen d'ériger un monument à son ami Louis Bouilhet, il nous décrit les vicissitudes de la mémoire rouennaise de Jacques-Guillaume Thouret, le créateur des départements. Enfin il étudie la correspondance de Paul Guieysse. Franc-maçon, député radical, ce Lorientais, qui incarne parfaitement la Bretagne bleue, est à l'origine de deux des grandes manifestations laïques et républicaines qui marquent la mémoire bretonne et

nationale : l'élévation d'une statue au général Hoche à Quiberon en 1902 et, un an plus tard, l'érection d'un monument en l'honneur de Renan à Tréguier. Guieysse est encore un des promoteurs des premières lois sur la protection de la vieillesse. Sans doute moins connue est son activité scientifique d'égyptologue de renommée internationale, dont Y. Marec étudie savamment la correspondance afin de mettre en lumière le réseau de sociabilité de ce notable progressiste.

18 Dans le prolongement de la deuxième partie, la suivante s'intéresse, comme son titre l'indique, aux acteurs de la protection sociale, acteurs individuels comme le sénateur Richard Waddington ou le pasteur Wilfred Monod, ou acteurs collectifs comme les réseaux de la philanthropie républicaine ou les médecins normands. Dans cette troisième partie, le lecteur retrouve Paul Guieysse débattant avec Jules Siegfried en 1906 sur le projet de loi sur les retraites ouvrières et paysannes.

19 La dernière partie (histoire et patrimoine de la protection sociale) rend compte d'une des tendances les plus fécondes et les plus récentes de l'histoire sociale consistant à examiner la dimension patrimoniale de la protection sociale. Y. Marec y consacre une part notable de son enseignement universitaire. En s'intéressant aux caisses d'épargne, aux hospices ou encore aux hôpitaux, il montre de manière convaincante que l'approche patrimoniale ne saurait se réduire à la valorisation des seuls grands monuments ou aux seuls objets d'art dès lors que l'historien est guidé par le souci de mettre en évidence les enjeux d'une société. L'effort ou la réticence, selon les moments, des structures d'Assistance Publique pour se rénover et se moderniser sont ainsi un prisme très pertinent pour appréhender les enjeux autour de la question sociale.

20 Notons encore que cet ouvrage comprend de nombreux documents et une très riche iconographie en couleur. Soulignons enfin que *Vers une République sociale ? Un itinéraire d'historien* ne répond pas seulement au souci légitime de connaître le passé mais aussi au devoir citoyen de le comprendre, exigence impérieuse à l'heure où la République sociale est de nouveau l'enjeu d'un débat contradictoire.